

Département de la Loire

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE  
**SAINT-DIDIER-SUR-ROCHFORT**  
Code postal : 42111

Téléphone : 04 77 97 90 51  
Courriel : secretariat.mairie@stdidier.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 28 janvier 2021**

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 22/01/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de David SARRY, Maire</i>
<b>Présents :</b> 11	<b>Présents :</b> Myriam BERGER, Thierry BOKHOBZA, Michèle COMBE
<b>Votants :</b> 11	MOULINS, Jean-Louis LEFRANC, Chantal MOLLE, Salomé
<b>Pour :</b> 11	PEURIERE, Alexandre REVERCHON, Sylvie ROBERT, Guy
<b>Contre :</b> 0	ROLLAND, David SARRY, Elodie THEVENET
<b>Abstentions :</b> 0	<b>Représentés:</b> <b>Absents et excusés:</b>

### **Objet: Motion de soutien à la réouverture de la ligne ferroviaire Clermont Ferrand - Saint Etienne - 2021\_2801\_004**

Monsieur le Maire annonce qu'il y a actuellement un mouvement pour demander la réouverture de la section Boën-Thiers afin de rétablir la continuité interurbaine ferroviaire Lyon - St-Etienne - Thiers - Clermont Ferrand, indispensable pour la dynamique et l'attractivité de notre espace rural.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander officiellement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'envisager la réouverture du maillon ferroviaire Boën-Thiers.

Pour extrait conforme,  
Fait à SAINT-DIDIER-SUR-ROCHFORT, le 28 janvier 2021  
Le Maire, David SARRY

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

